ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/2)
Livingstone, Zambie, 2 – 6 novembre 2026.

Point de l'ordre du jour 4 : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

Mise à jour sur les activités dans la zone de l'Atlantique Sud

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
Cette note fournit des mises à jour sur les évolutions en matière de supervision de la sécurité et de mise en œuvre dans la zone de l'Atlantique Sud (SAT), mettant en lumière les réalisations, les activités en cours et les questions clés à porter à l'attention de l'AASPG. La suite à donner par la Réunion est mentionnée au **paragraphe 3**
RÉFÉRENCES • Manuel de procédure AASPG • Manuel de procedure de la SAT • Rapport du SAT SG/3 • Rapports SAT IMG/6 à 8 et SAT SOG/6 à 8
Objectifs stratégiques: — *A. Chaque vol est sûr et sécurisé* *C. L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous*

1 INTRODUCTION

1.1 Le Groupe d'amélioration des services de la circulation aérienne dans l'Atlantique Sud (SAT) est un groupe technique créé par la recommandation 5/11 d'AFI RAN/7, composé des États contractants de l'OACI chargés de la fourniture des services de la circulation aérienne dans l'Atlantique Sud, des fournisseurs de services de navigation aérienne associés et l'Association internationale du transport aérien (IATA). Les États membres sont l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Argentine, le Brésil, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, l'Espagne, la France, le Ghana, le Maroc, la Namibie, le Portugal, le Sénégal, Trinité-et-Tobago et l'Uruguay.



1.2 La structure du groupe SAT comprend le groupe directeur de la SAT (SAT SG) et deux groupes de travail, à savoir le groupe de gestion de la mise en œuvre de la SAT (SAT IMG) et le groupe de supervision de la sécurité de la SAT (SAT SOG). Plusieurs groupes de travail techniques et équipes de projet sont créés sous chaque organe pour planifier et mettre en œuvre les décisions du SAT SG ainsi que les recommandations de divers PIRG intéressés par la zone SAT.

1.3 Le Manuel de procédure de la SAT (sections 4.3 et 4.5) stipule que le Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG) et tous les États utilisateurs doivent être tenus informés des nouveaux développements ainsi que de l'identification et de la résolution des carences en navigation aérienne dans la zone SAT.

1.4 Depuis l'AASPG/1, plusieurs activités ont été menées dans la SAT, notamment des réunions des organes contributeurs ainsi que des activités des groupes de travail techniques établis et des équipes de projet, avec des réalisations significatives ainsi que des questions clés soulevées qui doivent être portées à l'attention de l'AASPG.

2 ANALYSE

2.1. Groupe Directeur de la SAT (SAT SG)

2.1.1 Les activités du SAT SG comprenaient deux réunions, toutes deux organisées virtuellement.

Troisième réunion du SAT SG (SAT SG/3)

- La troisième réunion s'est tenue virtuellement du 8 au 10 décembre 2025.
- La réunion a discuté des points concernant les progrès dans la mise en œuvre de l'amélioration de l'ATS dans la SAT, les activités des organes contributeurs de la SAT, à savoir le Groupe de gestion de la mise en œuvre de la SAT (IMG) et le Groupe de Surveillance de la Sécurité de la SAT (SOG), le cadre de gouvernance de la SAT ainsi que les activités futures des organes de la SAT.
- Les principaux résultats de la réunion comprenaient :
 a) l'approbation des rapports d'activités de SAT IMG et SAT SOG.
 b) l'approbation de l'élection des présidents de SAT IMG et SAT SOG.
 c) l'approbation du nouveau Groupe de Travail Technique CNS de la SAT IMG.

d) l'approbation d'une procédure d'approbation accélérée de la documentation opérationnelle de la SAT.

Réunion extraordinaire du SAT SG (SAT SG EO)

- La réunion extraordinaire du SAT SG s'est tenue virtuellement le 18 juin 2026.
- La réunion a examiné et adopté la deuxième édition du manuel de procédure de la SAT (SAT Doc001 Ed2.) qui est fournie à **l'Annexe 1**.

2.1.2 Événements SAT SG à venir

- L'élection des présidents du SAT SG est prévue lors de sa prochaine session ordinaire. La SAT SG/4 est prévu du 8 au 10 décembre 2026. Il convient de noter que le président et le vice-président du SAT SG seront élus lors de la 4e réunion. La réunion se tiendra en virtuelle.

2.1.3 *Installation d'un nœud REDDIG à Dakar :*

Le SAT SG/3 a chargé les bureaux régionaux de l'OACI WACAF et SAM, ASECNA et le Sénégal de coordonner la faisabilité de l'établissement d'un nœud REDDIG à l'aéroport international Blaise Diagne afin d'améliorer la connectivité entre les régions AFI et SAM. La coordination a été initiée en parallèle du SAT SG/3, suivie d'une correspondance de l'OACI WACAF aux les parties prenantes afin d'établir un cadre de coordination formel sur la question, cependant cette demande est toujours en attente de réponse de l'ASECNA.

2.2. SAT IMG

2.2.1. Les activités de SAT IMG comprenaient la tenue de plusieurs réunions, notamment le SAT IMG/6 (virtuel 10, 12 et 13 novembre 2025), le SAT IMG/7 (Dakar, 6-10 avril 2026), le SAT IMG/Extraordinaire (Virtuel, 18 septembre 2026) et le SAT IMG/8 (Virtuel, 19-20 octobre 2026), ainsi que les activités de ESCIT, son groupe de travail technique chargé de l'amélioration de l'ATS dans l'espace aérien du corridor EUR/SAM de la zone SAT.

2.2.2. Les principaux résultats des réunions SAT IMG incluent :

a) *Secrétariat SAT IMG* : Le Bureau de Nairobi de l'OACI a pris en charge le secrétariat de la SAT IMG à Paris, succédant au Bureau de Paris de l'OACI, et est soutenu par un détachement fourni par l'Espagne.

b) *Tendances du trafic* : Il a été observé qu'une augmentation moyenne de 7,2 % du trafic dans la zone SAT a été enregistrée en 2025 par rapport à 2024. Ce chiffre inclut une augmentation de 15 % dans le corridor EUR/SAM.

c) *Prévisions du trafic* : Conformément à la décision SAT SG/2, l'Agence de Surveillance SAT (SATMA) a fourni des prévisions de trafic pour l'ensemble de la zone SAT, qui prévoient une augmentation annuelle de 7,2 % en 2026, 8,0 % en 2028 et 5,3 % en 2030.

d) *Amélioration de l'*ATC :

- La phase I de la mise en œuvre du SAT PBCS est provisoirement prévue pour le 26 novembre 2026 dans le corridor EUR/SAM. Le projet est coordonné par l'équipe de mise en œuvre du corridor EUR/SAM (ESCIT), une équipe de soutien technique créée sous la SAT IMG.
- L'équipe de mise en œuvre de la zone de cheminement aléatoire de l'océan Atlantique (AORRA) de la SAT (AOIT) a été rétablie pour répondre aux questions de mise en œuvre dans la portion AORRA de la zone SAT.
- L'approbation de la deuxième édition du plan de contingence SAT (SAT Doc 002).

- L'équipe technique de contingence SAT (SCTT) a été créée pour coordonner la planification harmonisée et la mise en œuvre des plans de contingence des FIR de la SAT.

e) *Coordination automatisée* : La mise en œuvre de l'AIDC a progressé dans l'ensemble de la SAT avec une connexion efficace entre Abidjan/Accra, Abidjan/Dakar, et des progrès satisfaisants notés dans la mise en place de l'AIDC entre Atlantico/Dakar, Dakar/Sal.

f) *Groupe de travail CNS (CNS WG)* : La SAT SG/3 a approuvé la création du Groupe de travail SAT CNS (SAT CNS WG) sous la coordination du Bureau régional de l'OACI WACAF. Les candidatures des États et organisations ont été reçues jusqu'à la mi-septembre 2026. Le projet de termes de référence et la liste des membres ont été diffusés pour examen, et le groupe de travail devrait commencer ses activités après la finalisation de ses mandats.

2.3. SAT SOG

2.3.1 Les activités de la SAT SOG comprenaient la tenue de plusieurs réunions, notamment la SAT SOG/6 (virtuel du 18 au 21 novembre 2025), la SAT SOG/7 (Dakar, du 6 au 10 avril 2026), la SAT SOG/Extraordinaire (virtuel, 18 septembre 2026) et la SAT SOG/8 (virtuel, du 28 au 30 octobre 2026). Les activités du SOG comprenaient également le travail des équipes de projet tels que le projet d'harmonisation et de normalisation de RMA, le projet de délimitation de la SAT, le projet de rapport annuel de sécurité ainsi que les activités de surveillance RVSM menées par la RMA de l'Atlantique Sud (SATMA), y compris l'évaluation du risque de collision (CRA) de l'espace aérien RVSM SAT. Le rapport de la première réunion du groupe d'analyse des événements ATS AFI (AEAG/1) a également été présenté.

2.3.2 Les principaux résultats comprenaient:

a) L'appel aux FIR de la SAT de fournir en temps opportun les informations de délimitation demandées afin de permettre la finalisation du projet de délimitation de la zone SAT. Tous les AFI membres de la SAT ont fourni les données, à l'exception de l'Angola et de l'Afrique du Sud. Il est urgent que ce projet soit conclu d'ici fin 2026 car il est en cours depuis 2023 et plusieurs projets sont en attente d'achèvement de la délimitation de la zone SAT.

b) La demande faite à l'AEAG de continuer à soutenir SATMA avec les tendances des événements de sécurité et les analyses des causes afin d'améliorer la CRA dans l'ensemble de la zone SAT.

c) La CRA dans le corridor EUR/SAM a été calculé à 3,62E-10 contre le niveau cible de sécurité de 5,00E-9, ce qui indique que l'objectif de sécurité a été atteint en 2025.

d) Une tendance stable des grandes écarts de hauteur (LHD) dans le corridor EUR/SAM avec 23 LHD enregistrées en 2025, et les principaux facteurs contributifs restant les défaillances ou déficiences de coordination.

2.4. Défis de la SAT

a) Données insuffisantes et/ou retardées par les États pour permettre l'achèvement de certains projets clés tels que la délimitation de la zone SAT et la prévision du trafic SAT.

b) Lacunes de coordination entre certaines unités ATS dues à des problèmes du réseau CAFSAT et et un retard dans la mise en œuvre de l'AIDC.

c) Mobilisation insuffisante des ressources pour les projets SAT.

d) Possibilités limitées de rencontres en présentiel en raison du manque d'États hôtes volontaires.

e) Participation intermittente de certains États membres de la SAT de la région AFI aux réunions SAT, ce qui impacte les rapports et la mise en œuvre harmonisée.

3 ACTION DE LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

a) noter les informations fournies dans ce document de travail ;
b) encourager les États SAT et les organisations participantes à maintenir leur engagement actif dans la mise en œuvre des activités et projets SAT ;
c) exhorter les États de la SAT concernés qui n'ont pas encore fourni les données de délimitation requises à le faire sans délai, afin de permettre l'achèvement du projet de délimitation de la zone SAT et des activités connexes ;
d) encourager les États SAT et les organisations participantes à soutenir la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace des projets SAT ; et
e) Fournir des orientations complémentaires, au besoin.

---FIN---